

Compte-rendu du conseil de l'école doctorale de mathématiques et informatique du mardi 15 janvier 2008, 9h30

Étaient présent(e)s : Christophe Bavard, Patrick Chervet, Antoine de Daruvar, Maylis Delest, Hervé Diet, Guy Métivier, Yves Métivier, Bertrand Meyer, Mohamed Mosbah, Christine Parison, Bertrand Pavageau, Davy Rouillard, Éric Sopena, Jessy Weller, Marc Zeitoun.

Étaient excusé(e)s : Achille Braquelaire, Pierre Castéran, Yves Dutuit, Marc Perret, Jean Roman.

En ouverture, Éric Sopena signale que Samuel Orzan (Thalès), dont les activités ne sont plus en lien avec les laboratoires, souhaite ne plus faire partie du Conseil. De même, Claude Rullière (CEA) ayant fait valoir ses droits à la retraite, il devra également être remplacé.

1. Bilan de l'année 2007

Les membres du Conseil prennent connaissance du document distribué en début de séance (bilan 2007 de l'ED-MI) et en commentent différents points, notamment :

- Une seule thèse soutenue en 2007 en mathématiques pures, ce qui s'explique sans doute par le nombre relativement faible (6) d'inscriptions en 2004...
- La durée moyenne des thèses soutenues en 2007 est de 3 ans et 7 mois. Le graphique fait clairement apparaître les thèses soutenues en 3 ans (21), en 4 ans (14) et plus de 4 ans (5).
- Le nombre d'allocations ministérielles dont bénéficie l'école continue sa progression (19 en 2007 contre 17 en 2006 et 2005). Tous les candidats que l'école avait proposés en deuxième session ont obtenu une allocation (dont 2, en Mathématiques, ailleurs qu'à Bordeaux...).
- Plus aucune thèse ne démarre sans financement spécifique.
- Les chiffres concernant les inscriptions en première année sont susceptibles d'évoluer (il s'agit des inscriptions effectives à ce jour). En particulier, aucun étudiant CIFRE n'est inscrit, alors que plusieurs dossiers sont en cours de finalisation.
- Le nombre de thèses en cotutelle est toujours significatif. Il faudrait cependant préciser l'établissement principal, pour distinguer les étudiants « venant en cotutelle à Bordeaux » de ceux « partant en cotutelle à l'étranger »...

2. Budget : clôture 2007 et prévisionnel 2008

En fin d'exercice 2007, des sommes ont pu être dégagées afin d'accroître le parc d'ordinateurs portables en prêt pour les doctorants du LaBRI et de réserver une enveloppe pour l'achat d'ouvrages en mathématiques.

Il apparaît ainsi que la part du budget consacrée à l'aide au financement de missions des doctorants puisse être augmentée, ce qui devrait permettre, lorsque la mission le justifie, d'aller au-delà de la limite actuellement fixée à 500 euros.

Le prévisionnel 2008 est adopté à l'unanimité.

3. Rapports d'étape 2007

[Ce point est reporté ici, mais il a été discuté lors du point 1]

Comme l'an passé, une part non négligeable de doctorants n'ont pas remis leur rapport d'étape annuel. Concernant les rapports qui ont pu être examinés, aucun problème particulier n'a été détecté.

Une discussion s'engage alors sur les moyens à mettre en œuvre pour que l'école puisse détecter au plus vite les éventuels problèmes en cours de thèse afin de réagir au mieux.

Antoine de Daruvar explique aux membres du Conseil le principe de tutorat mis en place au sein de l'école doctorale Sciences de la Vie et de la Santé. Chaque doctorant est suivi par un tuteur, extérieur à son équipe d'accueil, qu'il rencontre environ deux fois par an. Le tuteur est chargé de s'assurer du bon déroulement de la thèse et peut, le cas échéant, servir de « médiateur » entre le

doctorant et son directeur de thèse. Il intervient également dans la mise en place d'une « soutenance à mi-parcours » qui permet de faire le point sur l'avancée des travaux du doctorant. Cette idée séduit les membres du Conseil. La soutenance à mi-parcours n'apparaît cependant pas nécessaire et il est donc proposé de réfléchir à une adaptation de ce concept au contexte de l'école.

4. Dispositif moniteurs doctorants-conseil

Un contrat de doctorant-conseil a été signé au sein de l'école (F. Dècle, LaBRI, société SC2X).

Une discussion s'engage autour de ce nouveau dispositif. L'accent est notamment mis sur la nécessité de communiquer efficacement auprès des différents acteurs, doctorants, encadrants, entreprises, afin de promouvoir ce dispositif.

Une réunion d'information, à destination des doctorants et des collègues chercheurs et enseignants-chercheurs, a été prévue à cet effet le jeudi 17 janvier.

5. Soutien Bordeaux 1 aux cotutelles de thèse

[Ce point est reporté ici, mais il a été discuté lors du point 1]

Depuis cette année, les aides relatives aux cotutelles de thèse, gérées auparavant par le ministère, sont gérées directement par les établissements qui disposent d'une enveloppe spécifique. Bordeaux 1 a donc lancé un appel en novembre 2007, auquel l'école a répondu en soumettant trois dossiers (Caputo, Haddar, Lombardi). Ces trois dossiers ont été retenus.

Cette aide permet de cofinancer les frais supplémentaires liés aux déplacements (et séjours) du doctorant entre ses deux universités. Bordeaux 1 intervient à hauteur de 50% de ces frais, la part restante pouvant être financée par le laboratoire, l'école doctorale, l'établissement partenaire ou toute autre source. En régime de croisière, Bordeaux 1 procèdera à deux appels par an.

6. Allocation spécifique de l'Ambassade de France en Chine

Suite à la mission de promotion des écoles doctorales françaises en Chine, l'ambassade de France a décidé d'attribuer une allocation spécifique à chacune des écoles participantes, allocation destinée à accueillir un(e) étudiant(e) chinois(e).

Le bureau de l'école a examinée les candidatures reçues dans ce cadre et a décidé de retenir celle de Mlle Min Chen (dir. A. Raspaud, LaBRI). Cette thèse devrait donc pouvoir démarrer au cours du premier semestre 2008, sous réserve d'acceptation de ce dossier par l'ambassade.

7. Allocations : nouveautés campagne 2008

Les allocations dites de première session sont désormais contractualisées au niveau de l'établissement. Bordeaux 1, qui dispose ainsi de 57 allocations, a décidé d'en attribuer 27 aux écoles du site (dont 7 pour notre école) et d'en réserver 30 à attribuer sur projets, dans le cadre d'un « BQR-Thèse ». Les dossiers devront être déposés pour fin janvier.

Concernant les allocations dites de deuxième session, il semble que le ministère souhaite les attribuer sur des thématiques prioritaires (que nous ne connaissons pas à ce jour) et d'avancer le calendrier afin de donner une réponse dès le mois de mai. Ces allocations seraient ainsi désormais attribuées à des sujets et non plus à des couples candidats-sujets...

8. Questions diverses

L'école vient de recevoir un document de l'AERES précisant les critères d'évaluation des écoles doctorales à prendre en compte lors des demandes de ré-accréditation. Ce document sera diffusé aux membres du Conseil et pourra être discuté lors de la prochaine réunion.

La séance est levée à 10h50.

Compte-rendu rédigé par Éric Sopena.